

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 12 novembre 2015 relatif à la composition des  
groupes de travail pour les référentiels interréseaux  
d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté**

**A.Gt 11-05-2016**

**M.B. 17-06-2016**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, notamment l'article 60ter, § 3 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 novembre 2015 relatif à la composition des groupes de travail pour les référentiels interréseaux d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup>, 6<sup>o</sup>, le «six» est remplacé par «cinq» et le point «e) Laurent de Briey (UNamur)» est supprimé.

**Article 2.** - L'article 2 est remplacé par ce qui suit : «Art.2. La présidence du groupe de travail visée à l'article 1<sup>er</sup> est assurée par Mme Catherine SOUDON.».

**Article 3.** - La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 11 mai 2016.

Le Ministre-Président,

Rudy DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

Marie-Martine SCHYNS